



AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Direction territoriale Seine-Amont

COMITER

26 SEPTEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE.....	3
CONTRIBUTION DE LA COMITER À L'ÉLABORATION DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AESN : QUELLES AMBITIONS ET QUELLE STRATÉGIE SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET LA PROTECTION DE LA RESSOURCE ?	4
PROJET DE STRATÉGIE D'ORGANISATION DES COMPÉTENCES LOCALES DE L'EAU (SOCLE)	10
STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU BASSIN SEINE NORMANDIE	12

La séance est ouverte à 9 h 30.

Ouverture

Etienne HENRIOT, président de la COMITER Seine-Amont

Je remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

M. HENRIOT informe les membres de la COMITER que lui-même et M. SCHNEIDER ont répondu favorablement à la demande de prise de parole des représentants du personnel de l'Agence de l'eau devant la Commission. La parole est donc laissée à un représentant du personnel qui évoque des difficultés liées au contexte budgétaire et statutaire au sein de l'Agence et le mouvement de grève prévu le 28 septembre. A l'issue de cette intervention, M. HENRIOT remercie les représentants du personnel pour ces informations et procède à l'ouverture de la commission territoriale.

Francis SCHNEIDER, directeur territorial Seine-Amont, AESN

Cette COMITER répond à une commande du comité de bassin afin d'aborder deux sujets. Le premier consiste à orienter l'intervention de la COMITER Seine-Amont sur l'ambition et la stratégie de l'AESN, dans le cadre du 11^e programme, en matière d'alimentation en eau potable et de protection de la ressource. Le second concerne le projet de SOCLE soumis aux collectivités. La COMITER est invitée à transmettre ses observations sur ce document. Un dernier volet porte sur une proposition de stratégie d'adaptation au changement climatique déclinée à l'échelon local. La fin de la séance sera consacrée à la signature d'un engagement à soutenir cette stratégie d'adaptation au changement climatique, en présence de la presse.

Etienne HENRIOT

Une réflexion a été menée afin de planifier les prochains rendez-vous de la commission territoriale. Deux réunions annuelles et un forum sont proposés. Récid'eau aura lieu les 25 et 28 janvier 2018. La date du 15 mars 2018 est avancée pour le forum.

Sur les trois sujets abordés ce matin, Nicolas JUILLET, Président de la C3P, est invité à intervenir quand il le souhaite. Concernant le 11^e programme, des consultations des différentes commissions et assemblées ont été lancées. Il est important que la COMITER Seine-Amont se montre impliquée et examine les retours sur les thématiques qui la concernent.

Francis SCHNEIDER

Je remercie les personnes ayant déjà contribué.

Etienne HENRIOT

Les thématiques se répartissent en fonction des directions territoriales. Les trois enjeux présentés ce matin ont été retenus pour la commission territoriale Seine-Amont.

Contribution de la COMITER à l'élaboration du 11^e programme d'intervention de l'AESN : quelles ambitions et quelle stratégie sur l'alimentation en eau potable et la protection de la ressource ?

Marie GUENET, chef du service des performances environnementales, et Antoine RAULIN, chef du service Investissement de l'AESN, présentent le document « Elaboration du 11^e programme ».

Jean-Louis BERAL, directeur chez JLMC Europe

Est-il possible d'avoir des informations sur les dynamiques en retrait et de connaître les raisons qui justifient ce positionnement « en retrait ». Les captages semblent en faire partie. Un représentant du monde agricole étant présent aujourd'hui, est-il envisageable de connaître les raisons qui justifient un retrait en matière d'agriculture ? Comment aborder les objectifs du 11^e programme dans ce contexte ?

Antoine RAULIN

Le terme « dynamique en retrait » est à moduler. L'agence de l'eau a l'obligation d'atteindre 67 % des engagements prévus à la fin de la 4^e année. Les thématiques pour lesquelles la mention « dynamique en retrait » est indiquée concernent l'agriculture (41 %), les captages (58 %) et l'AEP (54 %). La dynamique reste en retrait par rapport à d'autres composantes mais n'est pas en régression. Les autres lignes du programme sont souvent consommatrices de montants très élevés pour des travaux (stations d'épuration, assainissement), entraînant mécaniquement une augmentation des pourcentages. Les montants de travaux prévisionnels dans le 10^e programme sont en proportion élevés. Ces retraits sont susceptibles de représenter des difficultés pour les maîtres d'ouvrage à faire émerger les projets.

Denis ROYCOURT, adjoint au Maire d'Auxerre

La même situation existe dans les collectivités. Il est plus facile de dépenser de l'argent pour répondre à une demande que pour entreprendre des actions préventives.

Etienne HENRIOT

L'AESN intervient souvent en cofinancement dans le domaine agricole. Il est nécessaire que les autres financeurs s'impliquent afin de ne pas bloquer le processus. Le traitement des dossiers des agriculteurs par l'Etat a pris énormément de retard. Les aides de 2015 sont aujourd'hui versées et les dossiers 2016 encore en cours d'instruction. Les contributions de l'agence de l'eau sont retardées. Deux lignes sont particulièrement impactées : les indemnités de handicap naturel et les aides à l'agriculture biologique (conversion ou maintien), ainsi que les MAE. Cet élément de réponse explique sans doute une partie des retards.

Francis SCHNEIDER

En 2015, l'AESN s'est interrogée sur ses capacités à répondre aux collectivités. Elle a mis en place un système de priorisation qui a eu comme conséquence de reporter ou refuser certaines aides. Aujourd'hui, aucun projet éligible n'est rejeté. L'effet de retrait est lié au porteur de projet qui présente le dossier. D'autres problématiques ont aussi été évoquées dans le cas de l'agriculture.

Nicolas JUILLET, maire de Saint-Lupien, président de la C3P

Les élections municipales de 2014 sont sans doute aussi responsables du retard de certains projets. La réforme des collectivités locales et la loi NOTRe ont aussi eu leur effet. Certains

dossiers sont en attente car les porteurs de projet ne savent pas comment gérer les dossiers dans l'avenir. Un autre élément important concerne l'agriculture et plus particulièrement le choix de certains en mai 2015 de se convertir à l'agriculture biologique ou de faire des MAE. Les dossiers sous-traités à des acteurs non compétents n'ont pas été instruits. Ces agriculteurs sont en attente des aides 2015, 2016 et 2017. Pour l'AESN, trois années restent à engager en 2017. Le 10^e programme a été élaboré en tablant sur une baisse de 1 % de la consommation d'eau. Cette dernière s'avère finalement en augmentation de 2 %, avec des recettes supplémentaires de 40 à 50 millions par an.

Marie GUENET, Antoine RAULIN et Marianne GRANDE présentent le document « Thème de travail de la COMITER Seine-Amont : AEP et protection de la ressource ».

Enjeu 1 : maîtrise, voire réduction des pollutions diffuses

Jean-Louis BERAL

Les Eaux d'Evian ont participé à un colloque de la FENARIVE sur la protection du bassin de captage qui les concerne. Des contrats ont été passés avec les agriculteurs et les communautés locales afin d'assurer la pureté de l'eau d'Evian. Il serait intéressant d'inviter un représentant de cet établissement afin qu'il explique la façon dont ils protègent leur ressource dans une zone présentant une activité agricole non négligeable.

Etienne HENRIOT

La valorisation de l'eau est différente. L'exemple reste néanmoins instructif.

Christian FEUILLET, DREAL Centre Val de Loire

L'interdiction de vente et d'usage des pesticides à destination des particuliers va entrer en vigueur prochainement. Cette piste ne constitue plus un véritable enjeu pour l'agence de l'eau. La dynamique en matière de protection des captages ne s'est pas montrée à la hauteur des attentes, malgré les zones et les actions renforcées sur les captages prioritaires. Il n'est cependant pas nécessaire de remettre en cause l'action menée. Ces dossiers prennent du temps et exigent un important investissement humain afin de rendre possibles ces projets dans des contextes compliqués. Il est envisageable de réfléchir à des dispositifs plus simples et aussi à améliorer la lisibilité des actions menées. Il n'est pas évident qu'il faille se concentrer sur les captages prioritaires (80 sur le territoire). L'encouragement au reboisement reste une mesure marginale pour la région de la Beauce.

Denis ROYCOURT

Les municipalités manquent souvent de moyens et d'outils afin d'intervenir sur ces questions de qualité. Elles ne disposent pas des outils juridiques mais les élus sont néanmoins considérés comme responsables de l'eau distribuée. Les réponses restent donc toujours curatives en cas de dépassement des normes. La question des effets des actions préventives et du temps nécessaire afin d'observer des améliorations est à considérer. Les agriculteurs savent que leurs actions vont mettre du temps à avoir des effets et les services de l'ARS demandent que les normes soient respectées sans attendre. La question du financement reste au centre des actions.

Florence CHOLLEY, DREAL Bourgogne Franche-Comté

Certains dispositifs comme le financement des réseaux d'animation à destination des porteurs de projet et des élus s'avèrent très intéressants. Ces actions concernent l'organisation de journées de sensibilisation destinées à des professionnels ou à des particuliers. Elles impliquent aussi l'alimentation du centre de ressources nationales aires-

captages. Un enjeu majeur en matière de simplification des procédures consiste à assurer la coordination de ces dernières. Concernant l'accompagnement au changement des pratiques agricoles, des difficultés sont exprimées par les acteurs locaux qui peinent à mettre en place certains volets d'accompagnement, comme celui de la conversion vers l'agriculture biologique. Il serait souhaitable que le 11^e programme reprenne l'idée de favoriser les compensations écologiques ou la création de débouchés locaux. L'objectif est d'assurer un soutien financier ou méthodologique aux collectivités.

Yves VECTEN, Conseiller départemental de l'Yonne

Il est important de respecter les contrats jusqu'à leur fin. Des MAE signées en 2011 n'ont pas été à leur terme.

Etienne HENRIOT

Cette réflexion est importante. Concernant les programmes d'action mis en place au niveau agricole, il est nécessaire de s'interroger sur la dynamique de ces accompagnements. Le second pilier de la PAC ne fonctionne pas, entraînant des difficultés, soit en matière de cofinancement, soit de pérennisation. Il est très difficile aujourd'hui de pousser les agriculteurs à souscrire des MAE. Le cahier des charges est délicat à mettre en place, mais le manque de lisibilité et d'accompagnement est aussi responsable. Aujourd'hui, les débouchés locaux pour des produits issus de l'agriculture biologique restent relativement restreints.

Romain DEGOUL, chargé d'études, AESN

Je suis en charge de la thématique « captage et protection de la ressource ». En matière de concentration des moyens humains, il est nécessaire de rationaliser et privilégier les captages prioritaires. Il est aussi très important de soutenir les dynamiques locales, même en dehors d'un captage prioritaire. L'animation « protection de la ressource » représente environ 150 ETP sur le bassin. Le nombre est plus important en considérant la protection de la ressource au sens large. Cette implication est pérennisée. La planification des démarches AAC est souvent délicate. Serait-il possible que les programmes d'action menés en fin d'AAC soient simplifiés en mettant en place un catalogue d'actions prédéfinies ? Les programmes d'action comportent souvent les mêmes actions entre différents territoires.

Jean-Louis BERAL

Les distributeurs d'eau ne sont jamais mentionnés comme acteurs. Les communautés territoriales sont souvent impliquées mais pas ces acteurs qui ont pourtant un rôle non négligeable. Est-il possible d'utiliser moins d'acronymes ou de fournir un lexique afin de faciliter la compréhension des présentations ?

Nicolas JUILLET

La prise de la compétence « eau potable » par des syndicats ou des communautés de communes est susceptible de rationaliser certaines situations. Le département de l'Aube compte 920 captages pour 100 000 habitants. Les protéger consiste à protéger l'ensemble du département, une perspective peu raisonnable financièrement. L'idée consiste à mettre en place des schémas d'alimentation opérationnels avec moins de captages, mais des actions fortes. L'exemple de Munich n'est pas reproductible en France, car Bruxelles l'interdit. Les agriculteurs et les collectivités sont prêts à consentir des efforts, mais il est indispensable de leur assurer de la visibilité sur plusieurs dizaines d'années. Il est aussi souhaitable de souligner les avancées technologiques dans le domaine agricole qui facilitent le ciblage des actions. Ces outils permettent par exemple de mieux délimiter les zones à traiter et les quantités d'intrants à utiliser.

Enjeu 2 : Disponibilité en quantité suffisante de la ressource en eau

Etienne HENRIOT

La thématique du changement climatique sera abordée ultérieurement.

Jean-Louis BERAL

Il serait souhaitable de s'intéresser aux performances réelles de la distribution d'eau et de facturer les consommations en fonction des mètres cubes pompés et non des quantités consommées. Une telle procédure est susceptible d'inciter les distributeurs à réaliser des efforts d'entretien et de rénovation. Utiliser l'opinion publique afin d'agir et diminuer les pertes est une perspective intéressante.

Marie GUENET

La loi prévoit aujourd'hui des pénalités en matière de performance des réseaux. Les agences de l'eau ont des outils pour connaître la performance des réseaux mais n'ont pas à s'occuper de la répercussion éventuelle des pénalités sur les usagers. Une collectivité est libre de choisir ou non de les répercuter.

Denis ROYCOURT

La diminution des consommations d'eau est bénéfique pour l'environnement mais déstabilise le budget « eau publique ». Le budget « assainissement » dépend des quantités consommées.

Nicolas JUILLET

Il est nécessaire de dissocier les zones urbaines et rurales. La consommation d'eau en zone rurale a considérablement diminué suite à la baisse de l'élevage. Aujourd'hui, il existe des résidences secondaires qui sont alimentées par plusieurs kilomètres de canalisations qui n'alimentent aucune autre installation. La question se pose du renouvellement de ces réseaux surdimensionnés dans des zones où l'activité agricole s'est réduite. Les travaux coûtent parfois plus cher que les mètres cubes consommés. Il est probable que des zones ne seront plus desservies à l'avenir. La question des aides apportées par l'AESN se pose.

Jean-Louis BERAL

Cette problématique de l'eau est la même que celle liée à l'électricité. Est-il possible de développer des solutions locales de production d'eau potable ? Des aides de l'Agence sont-elles envisageables sur le même mode que pour l'assainissement non collectif ? Un catalogue de produits de filtration est susceptible d'être proposé.

Enjeu 3 : gestion patrimoniale et sécurisation de l'alimentation en eau potable

Marie GUENET

Une suggestion a été postée proposant de moduler les taxes en fonction de la performance évaluée selon le rapport entre quantité d'eau vendue et prélevée.

Jean-Louis BERAL

N'est-il pas souhaitable d'utiliser davantage la facture d'eau afin de sensibiliser et d'avertir le public sur les enjeux en mentionnant des informations proches de la facture ?

Etienne HENRIOT

L'art de la communication à l'aide des factures est délicat. La suggestion reste néanmoins intéressante. Il est aussi important de garantir une concertation entre les services de l'Etat. La question des périmètres de captage est souvent prise en compte par l'ARS, alors que celle de bassin d'alimentation de captage concerne le service environnement des DDT. La communication n'existe pas toujours entre ces services. Des distorsions sont susceptibles d'apparaître dans les solutions proposées, posant de véritables difficultés de compréhension pour les acteurs en charge des mises en œuvre.

Denis ROYCOURT

Les périmètres de protection des captages ont été révisés afin d'améliorer la protection. Nous avons été déçus car les préconisations ont concerné les pollutions accidentelles et non la prévention des pollutions en général. Il serait souhaitable de réexaminer ce point.

Etienne HENRIOT

Lors de la révision d'un périmètre de protection où il existe un bassin d'alimentation, l'ensemble est généralement considéré afin de prendre en compte les différents périmètres et les recouper. Les périmètres de protection concernent effectivement les pollutions accidentelles mais les prises en compte évoluent.

Florence CHOLLEY

Ces points soulignent qu'il est possible d'améliorer la communication et la coordination de la présence et du discours de l'Etat sur le terrain. Un nouveau dispositif a été introduit par la loi biodiversité, les obligations réelles environnementales (ORE). Il consiste à contractualiser entre la collectivité, les agriculteurs et les propriétaires sur une durée de 30 ans afin de laisser le temps de mettre en œuvre des mesures de conversion. La charge financière est supportée par la collectivité. Ces dispositifs seraient susceptibles de faire l'objet d'aides.

Etienne HENRIOT

Ce dispositif est nouveau et des réflexions s'engagent, comme par exemple sur les systèmes de compensations. Les aspects financiers posent des questions car des fonds relativement importants sont mis en œuvre. Des réflexions sont en cours afin de traduire ces nouveaux apports de la loi Biodiversité.

Romain DEGOUL

Les décrets d'application des ORE n'ont pas encore été publiés. Lorsque le propriétaire est prêt à mettre des servitudes environnementales sur son terrain, il est nécessaire d'attendre la fin du fermage en cours. La mise en œuvre s'avère complexe.

Etienne HENRIOT

Le dossier de la contribution de la COMITER au 11^e programme n'est pas clos. Il est encore possible de transmettre d'autres observations. La traduction des lois qui se succèdent pose des difficultés d'intégration pour de nombreux acteurs. La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) en est un exemple avec la succession des lois MAPTAM, NOTRe et Biodiversité.

Nicolas JUILLET

Le schéma du 11^e programme n'est pas encore connu. Les ministères des finances et de l'environnement mettent en place un mécanisme de plafonnement des redevances. Le plafond serait de 2 milliards d'euros et 100 millions d'euros annuellement. Des prélèvements sont prévus en cas de dépassement. Les agences de l'eau se retrouvent solidaires par rapport à ce plafond et aux prélèvements en cas de dépassement. Si une agence augmente ses recettes, chaque agence est prélevée pour un pourcentage du dépassement relatif à sa part dans la totalité des redevances. Des discussions ont eu lieu à la dernière C3P

exprimant le souhait de mettre en place un plafond pour chaque agence. Ce mécanisme est prévu pour le 1^{er} janvier 2018. Il est donc prévu de baisser la redevance sur la modernisation des réseaux pour les collectivités (de 30 à 24 cents) et d'augmenter légèrement les subventions sur la réhabilitation des réseaux d'assainissement (de 30 % à 40 %). Ces points seront décidés lors des prochains comité de bassin et conseil d'administration.

Projet de Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)

Marie GUENET, présente le document « SOCLE et compétence GEMAPI ».

Jean-Louis BERAL

Le Syndicat de rivière SIVLO, qui regroupe 300 communes, a mis en place des bassins versants individualisés. Une instance de surveillance est établie pour chaque sous-bassin. Elle a été appelée « comité de bassin ». Il serait souhaitable que l'AESN intervienne afin qu'ils modifient ce nom.

Francis SCHNEIDER

Il sera éventuellement nécessaire de les contacter. Il est important de signaler la proximité des relations que l'AESN entretient avec SIVLO et de souligner les efforts de structuration réalisés afin d'améliorer la gouvernance.

Nicolas JUILLET

Dans l'Aube, le choix a été fait en 2012 afin que les compétences eau potable et assainissement collectif incombent au syndicat départemental des eaux. Le Préfet a demandé qu'une réflexion soit menée afin que les rivières soient gérées selon un schéma similaire. L'ensemble des syndicats intercommunaux ont été dissous au 1^{er} janvier dernier avec un transfert des compétences au syndicat départemental des eaux. Une entité locale est mise en place afin de gérer la gouvernance localement et définir les investissements et les prix de l'eau. Il est impossible de gérer de manière centralisée un axe trop important comme l'axe Seine. L'approche consiste à découper en bassins représentant des territoires cohérents, tout en conservant une solidarité sur l'ensemble de l'axe.

Stéphane GILLIS, directeur du SDDEA

L'objectif consiste à conserver localement des élus acteurs sur les questions de l'eau. Cette gouvernance se met en place depuis un peu plus d'un an, avec des résultats positifs en matière de programmation.

Jean-Louis BERAL

Chaque sous-bassin dispose d'une instance locale avec un siège réservé pour l'agence de l'eau et pour la DREAL. Les ressources nécessaires afin de suivre l'ensemble de ces instances risquent d'être très importantes. La question se pose de se donner les moyens de coordonner toutes ces instances locales.

Francis SCHNEIDER

Les décisions sont prises par les élus et les structures locaux. Les autres membres sont invités sans disposer de voix délibératives. L'AESN n'appartient normalement pas à des conseils d'administration ou des instances délibératives d'organismes qu'elle est susceptible de financer.

Jean-Louis BERAL

Cette remarque n'est vraie que quand la proportion du financement reste faible. Quelle est cette proportion pour le SIVLO ?

Francis SCHNEIDER

Elle est très importante.

Marie GUENET

Le problème de la disponibilité se posait déjà avant avec la multitude de petits syndicats. Il incombe à l'agence de l'eau d'analyser les enjeux et d'arbitrer ses participations en fonction.

Jean-Louis BERAL

Il est possible de demander au syndicat de coordonner ces réunions afin d'optimiser les participations de l'AESN.

Francis SCHNEIDER

Le syndicat sait solliciter l'agence de l'eau lorsqu'une action importante requiert son attention.

Stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie

Etienne HENRIOT

La Direction Seine-Amont a déjà travaillé de manière importante sur cette thématique avant que le sujet ne devienne prégnant suite à la COP 21.

Anne-Sophie BALLARD, chargée d'études spécialisée eaux de surface à l'AESN, présente le document « stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique ».

Etienne HENRIOT

Cette présentation montre que des initiatives sont menées sur le territoire, soulignant la prise de conscience globale des acteurs et la compréhension des conséquences, notamment en matière d'activités économiques. Actuellement, chacun fait des constats et envisage des actions. Quelques exemples ont été présentés.

Edgar BEAU, membre du conseil d'administration de la fédération de pêche de l'Aube

Un projet ambitieux de création d'une maison de la pêche et des milieux aquatiques, située sur le territoire Troyes Champagne Métropole, se met en place. Un tel projet est susceptible d'intéresser de nombreuses personnes, la pêche étant la seconde activité des Français après le football. L'impact économique de la pêche de loisir est aussi relativement important. Cette création est une action favorisant le développement du territoire, mais aussi la sensibilisation des visiteurs aux conséquences du changement climatique. Ce projet ambitieux est accompagné par un dispositif local et prévoit la création d'un bâtiment de 600 à 800 m² susceptible d'accueillir des actions sur la thématique du changement climatique.

Jean-Louis BERAL

Il est important que l'ensemble des acteurs du comité de bassin ait à leur disposition des outils d'information et de communication afin de diffuser cette stratégie d'adaptation. Il serait souhaitable de structurer les informations données par la lettre du comité de bassin en fonction des enjeux actuels de l'AESN et de rappeler où trouver les éléments nécessaires. Par exemple, il a été très difficile de disposer d'une documentation appropriée pour une intervention dans un collège.

Francis SCHNEIDER

Je m'engage à relayer cette demande. Cette chronique hebdomadaire adressée à tous les membres du comité de bassin date d'un an et demi. Toutes les informations relatives au changement climatique ont été fournies dans chacune des lettres successives. Il est possible de réaliser une extraction. Le site internet de l'AESN a aussi été rénové. La plupart des documents sont accessibles. Les classes d'eau s'adressent plutôt à un public d'écoles primaires que de collèges, mais des documents sont disponibles.

Sophie PAJOT, chargée de communication, direction territoriale Seine-Amont de l'AESN

Plusieurs films sont disponibles. Ils ne sont cependant pas tous mis en ligne sur le site et il est nécessaire de s'adresser au personnel de l'agence de l'eau afin de les récupérer. La plaquette sur le changement climatique est en PDF sur le site. Elle n'est actuellement plus disponible en version papier. La direction territoriale Seine-Amont n'a reçu que dix exemplaires.

Francis SCHNEIDER

Cette indisponibilité s'explique par une volonté de ne pas multiplier inutilement l'impression des plaquettes. Il est envisageable de reprogrammer des reproductions.

Alain LAPORTE

Il serait souhaitable que les COMITER abordent plus souvent des réalisations locales.

Etienne HENRIOT

Cette demande permet une transition en introduisant le témoignage du syndicat départemental des eaux de l'Aube (SDDEA) qui justement travaille sur cette question.

Stéphane GILLIS

Le syndicat des eaux travaille sur les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif, milieux aquatiques, GEMAPI et démolition. Des discussions ont créé une dynamique interne afin de travailler sur les sujets évoqués ce matin. Un travail a été réalisé entre les élus et les cadres du syndicat sur les thématiques SOCLE et stratégie d'adaptation au changement climatique ainsi que sur les enjeux liés à la maîtrise des pollutions diffuses et à la gestion patrimoniale. Ces thèmes sont liés et vont servir à cadrer les actions stratégiques du syndicat pour les prochaines années. L'objectif est d'exploiter l'ensemble des documents disponibles et de les transmettre à des acteurs locaux de terrain afin de progresser sur ces questions. Le syndicat est susceptible d'agir dans ce sens en constatant les enjeux, comme la baisse de la nappe de la Craie. Certains captages sont aujourd'hui protégés alors qu'ils n'auront probablement plus d'utilité dans quelques années.

Pour un syndicat des eaux, il est important aujourd'hui de se poser la question de l'évolution des captages sur une cinquantaine d'années. Il est nécessaire de mener une étude sur le changement climatique opérationnelle sur chaque captage. En parallèle, le syndicat souhaite mener un travail sur le patrimoine afin de ne pas réhabiliter des réseaux impactés par la rationalisation des captages. L'idée soumise à M. SCHNEIDER consiste à travailler sur une programmation à long terme. Il est question de protéger les captages non ou peu impactés par le réchauffement climatique et de travailler progressivement dans l'Aube sur des schémas d'alimentation en eau potable. Ces schémas se baseront sur les données liées au réchauffement climatique, celles concernant la qualité des réseaux et celles portant sur le patrimoine et les ouvrages. L'objectif consiste à proposer des organisations de l'alimentation en eau potable répondant aux enjeux. Il est important de travailler localement et non à l'échelle départementale. Sur l'Aube, une dizaine de schémas d'alimentation en eau potable sont susceptibles d'être développés. L'idée est de passer des accords contractuels avec l'agence de l'eau afin de disposer de visions à moyen et long termes en conservant une approche opérationnelle et pragmatique de terrain.

Francis SCHNEIDER

Cette démarche débute et il n'est pas décidé si elle s'intégrera dans une ligne de programme ou si une nouvelle ligne sera créée. Il est nécessaire de se montrer vigilant concernant l'abandon de certains captages. Il est important de saluer l'appropriation par un maître d'ouvrage de ce sujet lié aux conséquences du changement climatique. Associer changement climatique et impact sur l'alimentation en eau potable représente une démarche de sensibilisation importante vis-à-vis du public.

Jean-Louis BERAL

Il serait souhaitable qu'un point soit réalisé à chaque COMITER sur les principaux sujets évoqués et les actions en cours. Réunir la commission une fois tous les trimestres serait préférable. Il serait intéressant de réaliser un bilan sur les conséquences des inondations et notamment concernant les points de mesure des hauteurs des différents affluents. Il semble qu'aucun acteur ne mesure les hauteurs d'eau sur le bassin du Loing. Certains sujets nous interpellent tout au long de nos activités mais ne sont abordés que très épisodiquement. Il

est souhaitable que chaque début de COMITER soit consacré à faire un point sur les sujets précédemment évoqués.

Etienne HENRIOT

Le rythme des réunions est fixé afin d'être compatible avec le rythme de travail des membres de la commission. Trois rencontres dans l'année semblent raisonnables. L'Agence a-t-elle la possibilité d'assurer un rendu au fil du temps des principaux sujets abordés ?

Francis SCHNEIDER

Il est difficile d'envisager une déclinaison locale de la lettre hebdomadaire envoyée aux membres du comité de bassin. Je note cette demande de disposer d'un temps en COMITER pour des retours sur les principaux sujets.

Christian FEUILLET

M. BERAL a interpellé les services de l'Etat à plusieurs reprises. J'ai bien noté ses questions afin que des réponses lui soient apportées.

Etienne HENRIOT

Je remercie les membres présents et l'ensemble des techniciens. Un engagement pour l'adaptation au changement climatique a été distribué et chacun est invité à signer cette déclaration. Cette démarche est déployée dans l'ensemble des directions territoriales.

Francis SCHNEIDER

Les premières signatures ont été celles de M. Sauvadet et du Préfet Carencu. L'idée consiste à décliner cette action volontaire à l'échelle territoriale. Il s'agit d'une déclaration d'engagement.

La séance est levée à 11 h 50.